

Notification 2026/012

---

29 juin 2026

## NOTIFICATION AUX PARTIES

### Annexes Révisées de la CMS

Conformément à l'article XI, paragraphe 5, du texte de la Convention, les amendements aux Annexes adoptés lors de la 15<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties à la CMS (COP15) sont entrés en vigueur le 27 juin 2026.

Les versions révisées des annexes ont été publiées sur le site web de la CMS en [anglais](#), en [français](#) et en [espagnol](#).

Les espèces ajoutées aux Annexes lors de la COP15 sont énumérées dans la [notification 2026/006](#).

---

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>